



11 % des mineurs vivent dans une famille recomposée

En 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de trois enfants sur dix ne vivent pas avec leurs deux parents. La majeure partie d'entre eux réside à titre principal avec un parent sans conjoint, dans une famille monoparentale, mais presque un quart vivent dans une famille recomposée.

L'ensemble des enfants des familles recomposées ont des parents moins diplômés et un peu moins souvent en emploi que ceux des familles « traditionnelles ». Les familles recomposées sont souvent de grande taille. Elles résident majoritairement dans les banlieues et couronnes des grands pôles urbains, comme les familles « traditionnelles ».

Olivier Sanzeri, Carole Zampini (Insee)

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 009 000 enfants âgés de moins de 18 ans vivent en 2018 au sein d'une famille (*définitions*). Sur 100 enfants mineurs, 69 habitent avec leurs deux parents (*figure 1*). Parmi eux, 65 vivent dans une famille « traditionnelle » (*définitions*) et 4 dans une famille recomposée (*définitions*), c'est-à-dire avec des demi-frères ou demi-sœurs issus de l'union précédente d'un parent. Les 31 autres enfants résident à titre principal avec un seul de leurs parents, que celui-ci soit en couple ou non. Ainsi, 24 enfants appartiennent à une famille monoparentale (*définitions*) et 7 à une famille recomposée. Dans ces deux situations, les enfants vivent le plus souvent avec leur mère. Parmi les enfants qui vivent avec un seul parent, certains

habitent toutefois une partie du temps chez leur autre parent, pouvant même vivre en résidence alternée.

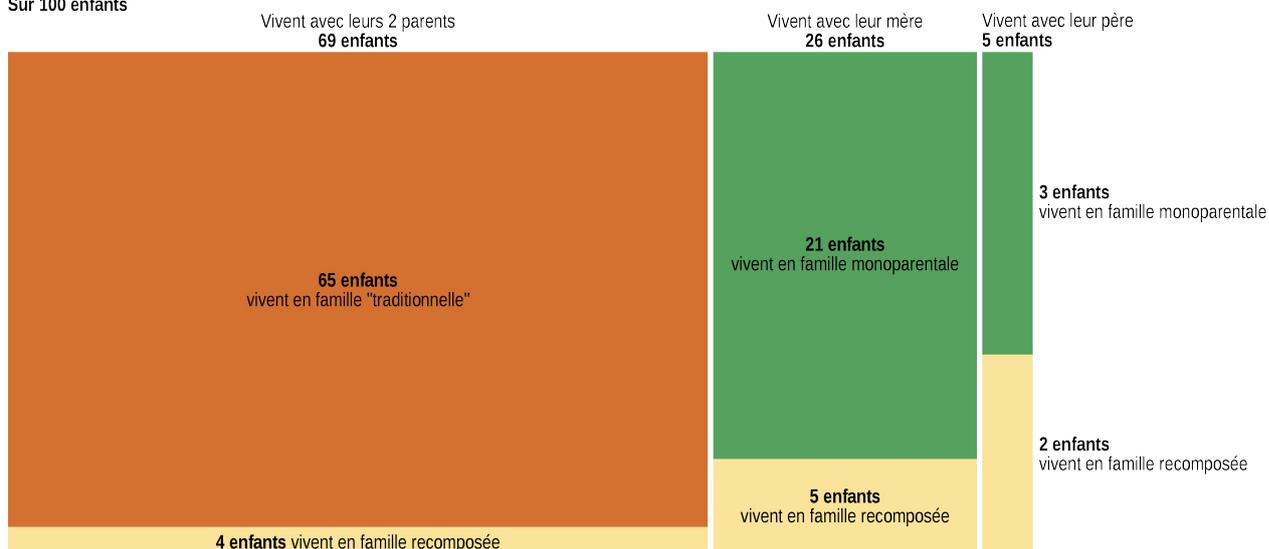
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de mineurs vivant en famille monoparentale est nettement supérieure à la moyenne nationale (24 % contre 21 %). En revanche, avec 11 % d'enfants vivant dans une famille recomposée, la région ne se distingue guère du reste de la France.

Avant l'âge de trois ans, 78 % des enfants vivent en famille « traditionnelle ». Conséquence des séparations et recompositions familiales, lorsque l'âge des enfants croît, cette part diminue, alors que celle des enfants résidant dans une famille monoparentale ou recomposée augmente.

1 Trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents

Répartition des enfants mineurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le type et la composition de la famille

Sur 100 enfants



Familles monoparentales et recomposées : des parents moins diplômés

Dans la région, comme ailleurs en France, les parents de familles « traditionnelles » sont plus diplômés que ceux de familles monoparentales ou recomposées. Ce phénomène est plus marqué pour les mères. Ainsi, 50 % des enfants de famille « traditionnelle » ont une mère possédant un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 35 % des enfants de familles recomposées et 33 % des enfants de familles monoparentales.

Cet écart ne se retrouve que partiellement dans la situation professionnelle. Ainsi, les deux parents (ou beaux-parents) travaillent un peu moins souvent dans les familles recomposées que dans les familles « traditionnelles » : 58 % des enfants des familles recomposées ont leurs deux parents (ou beaux-parents) en emploi contre 62 % des enfants des familles « traditionnelles ». À l'inverse, seuls 8 % des enfants vivant en familles « traditionnelles » n'ont aucun parent en emploi contre 11 % dans les familles recomposées. L'absence d'emploi parental est beaucoup plus fréquente dans les familles monoparentales : pour 36 % des enfants des familles monoparentales, le parent ne travaille pas. Cette situation peut résulter du niveau de diplôme du parent mais aussi de difficultés liées à la prise en charge des enfants.

Familles monoparentales : trois enfants sur dix en logement social

Les conditions de logement des enfants diffèrent également selon le type de famille. Les enfants des familles monoparentales vivent plus souvent dans un logement en location (68 %) que ceux des familles « traditionnelles » (39 %) et recomposées (53 %). Parmi eux, 28 % vivent dans un logement social, nettement moins qu'au niveau national (37 %).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 21 % des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé, où il manque au moins une pièce selon l'indice de peuplement de l'Insee (*définitions*). C'est bien plus qu'en France (13 %). Les enfants des familles monoparentales sont davantage concernés (32 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur) que ceux des familles recomposées (24 %) et « traditionnelles » (16 %).

Les enfants des familles « traditionnelles » ou recomposées habitent majoritairement hors des villes-centres des grands pôles. Dans ces familles, près de six enfants sur dix résident dans les banlieues ou les couronnes des grands pôles de la région (*figure 2*). Une localisation en périphérie peut offrir à ces familles des logements plus vastes et moins onéreux proches des pôles d'emplois. En particulier, les familles recomposées sont souvent de grande taille. Un tiers d'entre elles compte trois enfants ou plus. *A contrario*, les enfants des familles monoparentales sont surreprésentés dans les villes-centres des grands pôles urbains où sont concentrés les logements sociaux. ■

2 Les enfants de familles "traditionnelles" et recomposées vivent majoritairement dans les banlieues et couronnes des grands pôles

Répartition des enfants mineurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le territoire de résidence et le type de famille

	Familles « traditionnelles »	Familles monoparentales	Familles recomposées	Ensemble
Villes-centres des grands pôles	35%	44%	33%	37%
Banlieues des grands pôles	45%	39%	45%	44%
Couronnes des grands pôles	12%	8%	13%	11%
Moyens et petits pôles	4%	4%	4%	4%
Couronnes des moyens et petits pôles	1%	1%	2%	1%
Hors pôles et couronnes	3%	2%	3%	3%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Sources : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

Définitions

Une **famille** est soit un couple de personnes, de même sexe ou de sexe opposé, résidant dans un logement avec son ou ses enfant(s), soit un adulte et son ou ses enfant(s) résidant dans le même logement.

Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la famille est dite « **traditionnelle** ».

Lorsqu'un parent vit seul avec son ou ses enfants, il forme avec lui ou eux une **famille monoparentale**.

Les **aires urbaines** comprennent un pôle et (en général) une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Un **grand pôle** comprend au moins 10 000 emplois. Un pôle se compose de **villes-centres** (la commune la plus peuplée, si elle compte au moins la moitié de la population du pôle, ou un ensemble de communes) et d'une **banlieue** (les autres communes du pôle). Les **couronnes** comprennent les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans un pôle (ou dans les communes attirées par lui), ainsi que les communes attirées par plusieurs pôles.

L'**indice de peuplement** des logements caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage en fonction de sa composition. Un logement auquel il manque au moins une pièce est en situation de surpeuplement.

Sources

Les résultats sont issus de l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population de 2018. À partir de la collecte de 2018, le questionnaire de l'enquête apporte de nouvelles informations permettant de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés. Les études pourront être approfondies à partir de 2023, lorsque les résultats du recensement 2020, qui cumule les cinq EAR de 2018 à 2022, seront disponibles.

Pour en savoir plus

- Alvaga E., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020
- Buisson G., « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, 2017
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « Couples et familles : entre permanences et ruptures », *Insee Références* « Couples et familles », 2015.
- Bailly E., Rault W., « Les pacés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population et Sociétés* n° 497, février 2013

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2020

